

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20220607-17	<u>Séance du 07 juin 2022 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-deux du mois de juin le sept le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 08 juin 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 mai 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : FESTIVAL « LE BRUIT DU RENARD » - CONCERTS DU VENDREDI 26 AOUT ET DU SAMEDI 27 AOUT 2022 – DECLARATION GUSO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival « Le Bruit du Renard », des concerts sont proposés le vendredi 26 août et le samedi 27 août 2022 de 18h à 01h Place Ambroise Croizat.

La rémunération des artistes est proposée ainsi :

NOM DE L'ASSOCIATION	NOM DU GROUPE	MONTANT REMUNERATION	MODE DE PAIEMENT
Fat Jeff	Fat Jeff	300 € nets	Déclaration GUSO
Bandikoot in Dub	Bandikoot in Dub	200 € nets	Déclaration GUSO

Il est proposé d'approuver les modalités des conventions relatives à l'organisation d'un concert.

Il est proposé d'approuver le déroulement des concerts et les coûts de participation à la mise en place des prestations.

La Commission Culture, réunie le 23 mai 2022, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- approuve la tenue des concerts selon les conditions définies aux conventions relatives à l'organisation d'un concert.
- autorise le Maire ou son Représentant à signer la convention et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 07 juin 2022

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER